

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le
territoire de la commune



A partir du 1^{er} janvier 2022
Dépôt numérique et suivi du dossier

[https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique
?ncommune=045](https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique?ncommune=045)

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide et accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

1 Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.

2 Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.



3 Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

4 Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

5 Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.



6 Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Comment déposer mon dossier en ligne?

La commune du Bouchet-Mont-Charvin met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Les différentes étapes pour déposer mon dossier



1. Connexion au guichet unique

<https://valleesdethones.geosphere.fr/guichet-unique?ncommune=045>

- Créer un compte particulier ou professionnel ou
- Connexion via France Connect

2. Constituer le dossier à déposer :

- Choisir puis remplir le formulaire en ligne
- Joindre les documents numériques au dossier



3. Validez le dossier numérique pour l'envoyer à l'Administration

4. Un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) et un Accusé de Réception Electronique (ARE) vous seront délivrés

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Pour l'utilisateur comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents seront davantage disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.

Le secrétariat reste à votre disposition les lundis/mardis/jeudis et vendredis de 14h à 17h30.

E-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Madame Delphine PARENT reste à votre disposition, **uniquement sur rendez-vous les vendredis de 14h à 16h**, pour vous apporter de l'aide sur la constitution de votre dossier et répondre à vos questions liées à l'urbanisme (PLU, assainissement, voirie, etc.)



A noter : le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse suivante :

Mairie

21 Route de Serraval

74230 Le Bouchet-Mont-Charvin